

11^{ème} Congrès AEI [3-5 juin 2019]

Appel à communications dans le track n°15 - Intrapreneuriat

Adresse d'envoi de la proposition : [aei2019-
intrapreneuriat@umontpellier.fr](mailto:aei2019-intrapreneuriat@umontpellier.fr)

Titre du track : Evolution des initiatives intrapreneuriales au sein d'un écosystème entrepreneurial en pleine mutation

Responsable(s) :

Laurice ALEXANDRE Université Paris Descartes/USPC-CEDAG et MRM Intrapreneuriat, [Laurice.alexandre-
leclair@parisdescartes.fr](mailto:Laurice.alexandre-leclair@parisdescartes.fr)

Renaud Redien-Collot, Institut Friedland, REGARDS, rrediencollot@institut-friedland.org

Présentation

(français ou anglais ; 300 mots max + références bibliographiques 15 max)

L'intrapreneuriat concerne le développement d'une nouvelle entité au sein d'une entreprise déjà existante dans le but d'exploiter une nouvelle opportunité et créer de la valeur économique (Pinchot, 1985).

D'après Bouchard et Fayolle (2011), Les dispositifs intrapreneuriaux sont «des assemblages d'éléments matériels, humains et symboliques, en interaction systémique les uns avec les autres», qui visent à encourager les employés à contribuer à la croissance, à l'innovation et au renouvellement de leur entreprise en adoptant des comportements entrepreneuriaux (saisie d'occasions, recombinaison de ressources internes, prise de risque et autonomie).

Au regard de la littérature sur l'intrapreneuriat et de ses différentes pratiques, ce track a pour objectif de discuter des recherches autour de l'intrapreneuriat social (mécénat de compétences, fondation), de l'essaimage, de l'excubation, de l'innovation agile, mais il est aussi ouvert à toute autre thématique liée à l'intrapreneuriat.

Références

Bouchard V. et Fayolle A. (2011), « Comment mettre en oeuvre l'intrapreneuriat? », *Gestion*, 2011/4 - Vol. 36, pp. 11 à 21.

Bouchard, V. & Bos, C. (2006), Dispositifs intrapreneuriaux et créativité organisationnelle. Une conception tronquée ?, *Revue Française de Gestion*, 161 (2) : 95-109.

Carrier C. (1996), "Intrapreneurship in small businesses: an exploratory study", *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 21, n° 3, 1996, pp. 5-20.

Cherif, F. & Boudabbous, S. (2015), L'influence de l'environnement organisationnel sur la relation entre l'intrapreneuriat et la performance des entreprises, *La Revue des Sciences de Gestion*, 271 : 37-48.

Germain O. et al., (2011) «Intrapreneuriat et innovation», *Gestion*, 2011/4 Vol. 36, p. 4-4.

Lisein, O. & De Zanet, F. (2013), Stimulants organisationnels et RH de l'intrapreneuriat: Analyse des enjeux en petites et moyennes entreprises, *Revue Française de Gestion*, 40 (233) : 141-160.

Pinchot G. (1985), *Intrapreneuring : why you don't have to leave the corporation to become an entrepreneur*, Harper & Row, New York.

Instructions aux auteurs

Types de soumissions acceptées :

- papiers longs (papiers complets)
- papiers courts (3 000 mots max., sous-rubriques imposées : Introduction/Objectifs (500 mots max.) ; Revue de littérature (500 mots max.) ; Approche/méthodologie (500 mots max.) ; Résultats (500 mots max.) ; Discussion (500 mots max.) ; Implications et limites (500 mots max.).

Les papiers doivent être originaux (non publiés, non en processus d'évaluation dans une revue ou un colloque). Un contrôle anti-plagiat des papiers sera effectué.

Les papiers doivent respecter les consignes de présentation suivantes :

En Microsoft Word format A4-;
Interligne 1,5 incluant les notes bibliographiques (en interligne simple) ;
Police : Times New Roman, corps 12 points ;
Titres et sous-titres en caractères gras, numérotés sous la forme 1, 1.1 et 1.1.1. ;
Numérotation des pages au centre et en bas de page ;
Marges haute, basse, droite et gauche de 2,5 cm ;
Références bibliographiques rappelées en fin de document ;
Noms des auteurs référencés dans le corps du texte entre parenthèses et suivis de l'année d'édition. Les articles non conformes à ces exigences de mise en page seront renvoyés à leurs auteurs.

Calendrier

10/01/2019 : réception des communications (papiers courts – max 3000 mots – ou longs)

15/03/2019 : notification aux auteurs

15/04/2019 : réception des papiers révisés, courts ou longs, dans leur version définitive

Dates du congrès : 3-5 juin 2019